

Convention complémentaire « Worldline Tap on Mobile »

relative aux conventions pour l'acceptation des cartes

entre Worldline Financial Services (Europe) S.A. (ci-après « Worldline ») et

Contract no. F2F | 1, 0, 7, 5, 1, 0, 7, 5, 2 |

Partenaire Affilié Access Reparation

Liste des succursales

Personne de contact Prénom Wassim Nom Ahsina Fonction _____

Mme M. Téléphone +352 691 359253 E-mail administratif@accessreparation.com

Territoire de licence Espace économique européen (EEE)

5 terminal(s) virtuel(s) (nombre d'appareils mobiles sur lesquels l'application sera installée)

L'adresse e-mail sert également à se connecter au back-office.

Worldline Tap on Mobile

	Quantité	Devise	Prix/unite	Coûts uniques
Configuration des systèmes et mise en place opérationnelle (Art. no 50303)	1	EUR	85.90	85.90 (Prix hors TVA)
Frais de service mensuels (Art. no 50483)		EUR	4.99 (Prix hors TVA)	par terminal

Dispositions complémentaires relatives au service Worldline Tap on Mobile

Système Tap on Mobile Le système Tap on Mobile est une solution logicielle à installer sur les appareils mobiles qui permet les paiements sans contact.

Licence du système Tap on Mobile Worldline octroie au Partenaire Affilié une licence non exclusive et non transférable sur le territoire convenu dans la présente Convention complémentaire (ci-après : « territoire de licence ») pour l'utilisation de l'application Tap on Mobile (ci-après : « l'application ») et du portail pour les Partenaires Affiliés afin d'utiliser les services de paiement sans contact (ci-après : « la licence ») pendant la durée de la présente Convention complémentaire.

Le Partenaire Affilié n'acquiert aucun droit en dehors de ceux qui sont explicitement stipulés dans cette Convention complémentaire.

Il est interdit au Partenaire Affilié de :

- (i) modifier, adapter, traduire, faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou créer des œuvres dérivées basées sur le système Tap on Mobile, sauf dans la mesure où ces opérations sont autorisées par et conformément à la loi applicable ;
- (ii) donner en sous-licence à des tiers sans le consentement écrit préalable de Worldline.

Application Tap on Mobile L'application pourra être téléchargée par le Partenaire Affilié depuis (i) le Google Play Store pour les appareils Android compatibles avec la technologie NFC, une version d'Android recevant les dernières mises à jour de sécurité et une connexion Internet (3G/4G ou Wi-Fi) ou (ii) l'App Store pour les appareils iOS – iPhone XS (ou version ultérieure) et iOS 16.4 (ou version ultérieure) – si le service est disponible dans le pays.

Le Partenaire Affilié est tenu de payer tous les frais liés à la connexion Internet facturés par le fournisseur d'Internet ou le fournisseur de l'appareil.

Le Partenaire Affilié peut accepter des transactions via l'application exclusivement avec des cartes de paiement sans contact contenant tous les éléments requis par la réglementation en vigueur pour les cartes Visa ou Mastercard. Les transactions effectuées avec des cartes modifiées et endommagées, ainsi que les cartes périmées, sont interdites.

Le Partenaire Affilié est tenu de procéder au contrôle de compatibilité de l'application avec les appareils mobiles. Les outils nécessaires à la vérification de la compatibilité des appareils mobiles doivent être téléchargés sur l'App Store ou du Google Play Store.

Worldline ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie que l'application sera toujours disponible sans interruptions ou défauts ou que les informations seront toujours correctes ou complètes. Worldline décline toutes garanties et déclarations concernant l'application, qu'elles soient expresses, implicites ou légales, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, de qualité satisfaisante et d'adéquation à un usage particulier.

Worldline a le droit à tout moment, à sa discrétion, d'arrêter en tout ou en partie le fonctionnement de l'application ou de retirer des éléments de contenu de l'application.

Le Partenaire Affilié doit s'assurer à tout moment que la dernière version disponible de l'application est installée. Le Partenaire Affilié doit installer toutes les mises à jour sans délai.

Tous les composants de l'application sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent être utilisés que conformément à l'usage auquel ils sont destinés. En cas de violation des dispositions du présent article, tous les droits d'utilisation s'annulent.

Le Partenaire Affilié doit former son personnel à la manipulation et à l'utilisation correctes de l'application à intervalles adéquats. En outre, le Partenaire Affilié est tenu de garantir, par l'adoption de mesures appropriées, qu'aucun tiers non autorisé ne puisse obtenir un accès et qu'aucune manipulation non autorisée ne soit possible.

PC _____ Worldline Sales ID _____ External Sales ID _____ MCC 7, 3, 9, 9 | Location ID _____ Terminal ID Location 1 _____ Terminal ID Location 2 _____

Les mesures à adopter comprennent notamment la protection par mot de passe de l'appareil mobile final ainsi que le traitement diligent des identifiants de connexion personnels (ci-après « identifiants de connexion ») pour l'utilisation de l'application. Le Partenaire Affilié est tenu de s'assurer que les identifiants de connexion sont protégés de manière adéquate contre l'accès par des tiers non autorisés. En outre, les mots de passe doivent être modifiés régulièrement. Toute partie qui s'identifie auprès de Worldline en utilisant les identifiants de connexion, sera considérée comme ayant été autorisée par le Partenaire Affilié à utiliser l'application.

Le Partenaire Affilié est responsable de toutes les actions entreprises par des tiers utilisant les identifiants de connexion comme il l'est pour ses propres actions.

S'il y a des raisons de soupçonner qu'un tiers non autorisé a découvert les informations de connexion, le Partenaire Affilié doit en informer Worldline sans délai. Dans ce cas, la possibilité d'effectuer des paiements en utilisant l'application est désactivée avec effet immédiat.

Infrastructure du Partenaire Affilié

Le Partenaire Affilié est entièrement responsable de l'obtention, de l'exploitation et de la maintenance d'une infrastructure adaptée au fonctionnement de l'appareil mobile et de l'application, ainsi que de l'adoption des mesures de sécurité techniques permettant d'empêcher toute utilisation abusive de l'infrastructure. Tous les coûts résultant de modifications de l'infrastructure sont à la charge du Partenaire Affilié.

L'infrastructure comprend les systèmes de caisse, les équipements de télécommunications ainsi que les mesures de protection contre les virus (par exemple, les pare-feu) et les sauvegardes de données.

Norme de sécurité PCI

Les Partenaires qui utilisent la plateforme Worldline Tap on Mobile comme unique plateforme de traitement des paiements devront démontrer leur conformité en utilisant le champ d'application du SAQ B-IP V4 tel que publié par le Conseil des normes de sécurité PCI. Les commerçants peuvent s'auto-évaluer en utilisant le modèle SAQ fourni par le PCI Security Standards Council ou peuvent engager une société d'évaluation de la sécurité qualifiée pour effectuer une évaluation indépendante aboutissant à un rapport de conformité et à une attestation de conformité limités au champ d'application des exigences contenues dans le SAQ B-IP.

Si un traitement de paiement supplémentaire a lieu dans le cadre de l'environnement Tap on Mobile, le champ d'application de l'évaluation sera celui qui couvre toutes les activités de l'environnement Tap on Mobile. L'évaluation sera celle qui couvre toutes les activités dans le champ d'application de l'évaluation PCI.

La présente Convention Complémentaire complète les conventions pour l'acceptation des cartes existantes susmentionnées conformément aux précédentes dispositions et prévaut sur ces dernières. La présente Convention Complémentaire peut être résiliée par écrit par les Parties Contractantes à la fin de chaque mois sous réserve d'un préavis de 30 jours.

Par la signature de la présente Convention Complémentaire, le Partenaire Affilié déclare avoir lu, compris et accepté l'intégralité des dispositions susmentionnées. En cas de non-respect des dispositions susmentionnées, Worldline est en droit de résilier la présente Convention Complémentaire avec effet immédiat.

Pour toutes les prestations relatives à l'acceptation des cartes qui ne sont pas règlementées explicitement dans la présente Convention Complémentaire, les accords existants entre le Partenaire Affilié et Worldline restent en vigueur.

Date et lieu

Signature(s) du/des représentant(s) légal/légaux du Partenaire Affilié *

* Prénom(s) et nom(s) en caractères d'imprimerie : M WASSIM AHSINA